



Déclaration CFDT-VNF au CA du 6 mars 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

Lundi, nous avons collectivement été informés que l'avis du conseil d'administration sur la nomination à la fonction de directrice générale de Voies navigables de France était à l'ordre du jour. Sans présumer de la consultation à venir, **la CFDT-VNF** salue la visibilité donnée à l'établissement lui permettant ainsi de se mettre en ordre de marche pour les grandes échéances à venir. D'ores et déjà, nous formulons le vœu d'un dialogue social apaisé et constructif dans lequel la directrice générale saura, nous le souhaitons, prendre toute sa part notamment dans cette période de transformation de l'établissement.

Plan d'austérité : notre ministère encore une fois le plus impacté

La CFDT-VNF souhaite interroger les tutelles de VNF suite à l'intervention télévisée du Ministre Bruno LEMAIRES annonçant un effort immédiat de 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'Etat et le décret d'annulation de crédits paru au JO la semaine passée.

Une fois n'est pas coutume, alors que la crise climatique s'impose de plus en plus dans le monde et le quotidien des français, le ministère le plus touché par le rabot budgétaire n'est autre que celui de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, avec plus de 2 milliards € retirés dans son budget 2024. Le Ministre a affirmé que « ce plan d'austérité » concernerait tous les ministères et tous les opérateurs publics, c'est à ce titre que nous vous interpelons.

Le COP : une trajectoire incertaine ?

Au lendemain de la révision du COP, censé donner une visibilité à VNF pour les investissements à venir dans son projet de transformation et de modernisation, à l'heure où nous allons avoir une communication sur le bilan du COP 2023, **devons-nous craindre une coupe plus ou moins sévère des budgets fléchés initialement dans le COP ?** Alors que celui-ci reste très en dessous des 230 millions d'euros par an préconisés dans le rapport DURON, pour maintenir notamment en état notre réseau et le régénérer, alors que nous devons faire face aux surcoûts induits par les aléas climatiques, l'inflation, les augmentations découlant de normes de plus en plus contraignantes sur les opérations de dragage, la lutte contre la prolifération des plantes invasives, l'absorption des nouvelles dépenses liées à la loi DIDIER pour ne citer que ceux-là, **la trajectoire financière du COP est-elle d'ores et déjà caduque ?**

Décidément, au gouvernement les priorités d'aujourd'hui sont rarement les priorités de demain et dans ce cadre il est difficile de se projeter. **La subvention pour charge de service public** qui n'a, ni permis de couvrir toute une série de décisions politiques qui se sont imposées à VNF, ni permis de compenser significativement l'inflation de ces dernières années, **est-elle également dans le viseur de Bercy ?**

Ces dernières années, l'établissement VNF puise dans son fonds de réserve pour compenser les manquements de l'Etat et celui-ci n'est pas sans fin. **Comment VNF peut à la fois tenir les engagements du COP, ceux pris**

dans le cadre du dialogue social et relever les défis qu'il a devant lui, s'il ne peut pas compter sur une stabilité financière à la hauteur des enjeux ? C'est d'ailleurs l'enjeu d'un COP qui perd tout son sens si sa trajectoire financière est remise en cause à chaque occasion.

Manque de moyens humains et financiers : VNF peut-il relever ces défis ?

L'ancien directeur général l'a rappelé à maintes reprises, nous l'avons également souligné au sein de ce conseil d'administration, **VNF n'est pas seulement un développeur du transport fluvial**, domaine dans lequel il reste fort à faire au regard des 25% de report modal qui n'ont jamais été atteints. **Il est également et de plus en plus, au regard du stress hydrique et de la multiplication des crues, l'un des plus grands gestionnaires de l'eau** pour lequel les enjeux et les attentes sont de plus en plus fortes. Nos Ministres Christophe Béchu et Patrice Vergriete ont lancé ce vendredi 16 février 2024 l'élaboration d'une stratégie nationale fluviale mobilisant l'ensemble de la filière. 7 chantiers prioritaires ont été identifiés mais aucun ne porte sur le rôle de VNF en sa qualité de gestionnaire de l'eau. Il n'est donc pas étonnant que les moyens alloués, tant humains que financiers, ne soient pas en cohérence avec cette mission pourtant essentielle pour l'avenir. Là encore, la question est : **VNF peut-il relever tous ces défis sans une réelle reconnaissance de l'Etat dans cette mission avec des moyens et des budgets à la hauteur des attentes ?** Cette question est d'autant plus essentielle si son budget, déjà insuffisant, est instable !

Nous ne cessons de le répéter, la baisse du **budget de fonctionnement** ne permet déjà plus d'équiper nos personnels en matériels fonctionnels et sécurisés, ni de combler des années de reprises d'emplois. En effet, ces dernières ont été compensées par des externalisations ou le recours aux AMO qui demandent là encore du temps masqué et des surcoûts par rapport à une gestion en régie. Il ne permet pas d'absorber les fortes inflations récentes qui ont démultipliées les dépenses de fonctionnement notamment énergétiques, et malgré cela, **devons-nous craindre un nouveau coup de rabot sur cette ligne budgétaire également ?**

Enfin, sur ce point, et en rapport de tout ce qui vient d'être dit, nous souhaitons souligner que l'affichage d'une nouvelle baisse des effectifs à l'horizon 2027 n'est pas entendable. **La transformation de VNF, si elle a débuté ne se fera pas en 3 ans ni même en une décennie d'autant plus après un abandon de plusieurs siècles ayant conduit à une dégradation de nombreux ouvrages.**

Vous l'avez compris, à l'impossible nul n'est tenu. Aussi, **suite aux effets d'annonces du Ministre, nous voulons de la visibilité et des garanties.**

VNF victime de l'actualité médiatique

Après les inondations et la responsabilité que certains veulent faire porter à VNF de quelques conséquences désastreuses, l'établissement fait les frais de la crise agricole. Il y a quelques jours, c'est le siège de VNF qui en a été victime dans le cadre d'une manifestation qui a conduit à un déversement de vase devant ses locaux. Outre le fait des quelques dégâts collatéraux, c'est bien l'image de l'établissement et de son personnel qui a été attaquée dans la presse. Celle-ci s'est fait le relai de la colère agricole mettant en cause l'absence de curage et de dragage des canaux. L'année dernière c'est à la DT Sud-Ouest où des tensions étaient apparues mettant cette fois en cause le fait que VNF serait l'un des plus grands consommateurs d'eau douce.

La CFDT-VNF, si elle est sensible aux difficultés rencontrées par cette profession, ne peut cautionner la méthode et le dénigrement de l'investissement des personnels. Ces derniers font ce qu'ils peuvent, avec ce qu'ils ont et nous le rappelons une nouvelle fois, VNF n'est pas en responsabilité de la gestion de l'eau en période de crise et encore moins du réchauffement climatique. Nous l'avons dit lors de notre dernière séance, une clarification du rôle et des responsabilités de chacun avec les moyens adéquats doit être faite. **L'image de VNF et de son personnel doit être farouchement défendue tant par nos tutelles que par la direction.** Le rôle de notre établissement va devenir de plus en plus important sur la question de l'eau dans les décennies à

venir, aussi, il faut lui en donner les moyens et les leviers nécessaires plutôt que de lui laisser subir des vagues de mécontentement.

Enfin et pour conclure cette déclaration, les orientations d'emplois étant à l'ordre du jour, nous voulons attirer votre attention sur deux points majeurs :

Recherche médecins du travail désespérément

- Dans la communication portant sur le bilan du COP 2023, il est indiqué que VNF accroît la culture sécurité et de prévention des risques dans le quotidien des agents et des équipes. Le comité des risques proposera au comité exécutif des actions spécifiques. Il y a pourtant un risque non évoqué sur lequel nous souhaitons attirer votre attention. VNF comme beaucoup d'autres établissements publics ou administrations de l'Etat, rencontre de grosses difficultés pour recruter des médecins du travail ou pour signer des conventions interentreprises. Aujourd'hui, alors que VNF et l'administration ont une obligation de résultats dans ce domaine et plus généralement dans la sécurité de ses personnels, certains, dont la fonction nécessite des visites renforcées, n'ont plus accès à la médecine du travail et cela depuis plusieurs années. Outre l'insécurité des personnels liée à cette carence, cela nuit à la politique de prévention pour laquelle l'éclairage du médecin du travail est incontournable. Aussi, **la CFDT-VNF sollicite de nos tutelles, un relai dans nos ministères et auprès du gouvernement pour que des solutions soient apportées et que les obligations dans ce domaine soient enfin respectées.** La direction quant à elle, s'il n'est pas possible de nier qu'elle cherche des solutions, semble bien démunie et dans l'incapacité de résoudre ce problème sur l'ensemble du périmètre des directions territoriales.

Evolution des métiers : des personnels qui doivent être accompagnés et valorisés

- Il est également indiqué dans le rapport que d'ici 2030, 600 agents des filières exploitation et maintenance vont changer de métier et près de 200 agents vont bénéficier d'une requalification pour accompagner la mise en place des PCC. Tous les métiers supports sont également appelés à évoluer. **Nous alertons, comme l'ISST a pu le faire dans son dernier bilan d'activité, sur le risque de désinsertion professionnelle.** En effet, tous les agents n'auront pas la capacité de suivre ces évolutions et pour le moins, pas au même rythme. **Il est crucial que dans les objectifs d'accompagnement aux changements, VNF ait la capacité d'apporter de la visibilité à tous les personnels sur leur avenir professionnel.** A ce jour, la priorité est portée sur la mise en place des PCC mais n'oublions pas que sur les 1 500 agents d'exploitation, c'est au maximum 400 d'entre eux qui travailleront dans les PCC. Pour les autres, à ce jour, ils restent avec leurs questions. Si nous actons une avancée avec la mise en place du RIVE et notamment la garantie du maintien de salaire qu'il apporte à horizon 2034, **il est impératif d'apporter des réponses aux inquiétudes et aux questions de tous les personnels.** C'est légitime et c'est de la responsabilité de la direction car c'est ensemble que nous pourrons avancer et progresser.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF

Au Conseil d'Administration